

---

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 novembre 2024  
Régulièrement convoqué le lundi 04 novembre 2024

Le lundi 18 novembre 2024 à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

#### **Présents (es) :**

M. Julien CORNILLET, Mme Marie-Christine MAGNANON, Mme Ghislaine SAVIN, M. Jean-Michel GUALLAR, M. Cyril MANIN, Mme Sylvie VERCHÈRE, Mme Pauline CABANE, M. Julien DECORTE, Mme Chloé PALAYRET-CARILLION, M. Dorian PLUMEL, M. Philippe LHOTTELLIER, Mme Vanessa VIAU, M. Jacques ROCCI, M. Norbert GRAVES, M. Nicolas DELOLY, Mme Catherine MATSAERT, M. Vincent PERROUX, Mme Sandrine MAGNETTE, Mme Saméa DUBOS, M. Karim OUMEDDOUR, M. Christophe ROISSAC, M. Karim BENSID-AHMED, M. Laurent MILAZZO, Mme Cécile GILLET, M. Jacques SÉBILLE, Mme Françoise CAPMAL, M. François COUTOS-THEVENOT

#### **Pouvoirs :**

M. Eric PHÉLIPPEAU (pouvoir à M. Julien CORNILLET), Mme Emeline MEHUKAJ (pouvoir à M. Cyril MANIN), Mme Fabienne MENOVAR (pouvoir à Mme Ghislaine SAVIN), M. Chérif HEROUM (pouvoir à Mme Marie-Christine MAGNANON), Mme Demet YÉDILI (pouvoir à M. Jean-Michel GUALLAR), Mme Anne BELLE (pouvoir à M. Jacques ROCCI), Mme Florence VINENT (pouvoir à Mme Vanessa VIAU), M. Corentin CATELLA (pouvoir à M. Philippe LHOTTELLIER), Mme Patricia BRUNEL-MAILLET (pouvoir à Mme Françoise CAPMAL), M. Jean-Frédéric FABERT (pouvoir à M. François COUTOS-THEVENOT)

#### **Absents :**

M. Laurent CHAUVEAU, M. Laurent LANFRAY

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Christine MAGNANON

### 2024\_11\_035 \_ DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET GÉNÉRAL

**M. Norbert GRAVES, Conseiller municipal, Rapporteur, expose à l'assemblée :**

Le Conseil municipal ayant approuvé les inscriptions budgétaires 2024 du budget général, il convient de délibérer pour modifier les crédits de l'exercice comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Commentaire	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Total</b>	<b>-70,9 K€</b>	<b>-70,9 K€</b>	<b>-5 850,0 K€</b>	<b>-5 850,0 K€</b>
dont ajustement des crédits de paiement des travaux en fonction des décaissements réellement nécessaires en 2024 (espolette, stade hippodrome/bagatelle, Sainte croix, Les carmes....) et des subventions notifiées			-5 954,6 K€	338,9 K€
dont nouveau contrat d'entretien des éclairages sportifs et besoin supplémentaire pour l'entretien des bâtiments par rapport aux aléas climatiques	67,0 K€			
dont ajustement du budget pour le service des ateliers - hausse des interventions	27,0 K€			
dont travaux en régie pour le projet d'aménagement de l'avenue de gournier	30,0 K€	32,0 K€		
dont ajustement du budget pour les illuminations et les festivités de Noël	141,6 K€		54,5 K€	
dont suppression du budget prévu pour le prélèvement loi SRU	-284,5 K€			
dont ajustement budget restauration scolaire (compensation tarifaire, impayés...)	425,2 K€			
dont ajustement budget portage de repas à domicile	79,1 K€			
dont ajustement du budget pour le nettoyage des écoles	97,7 K€			
dont ajustement budget reprise des concessions funéraires et frais inhumation indigents	11,4 K€			
dont ajustement du budget des subventions aux associations	40,3 K€			
dont ajustement des recettes des droits de mutation, du FCTVA et des compensations versées par l'Etat		-153,9 K€		-148,5 K€
dont recette nouvelle liée au placement d'une partie de la trésorerie sur un compte à terme		51,0 K€		
dont recette pour la cession de locaux (St Pierre, ex camaieu...)				685,0 K€
dont ajustement du budget lié à des écritures comptables de fin d'année (inventaire, annulation d'écritures antérieures...)	13,9 K€		50,0 K€	50,0 K€
dont ajustement du besoin d'emprunt 2024				-5 980,0 K€
dont transfert entre section de fonctionnement et d'investissement	-795,5 K€			-795,5 K€

## LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

2 abstentions :

Mme Françoise CAPMAL, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET

### DÉCIDE :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-5,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 1.03 du 11 décembre 2023 approuvant le budget général de la ville de Montélimar

Vu le projet de maquette budgétaire portant décision modificative n° 2 au budget général de Montélimar ci-annexé,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

**D'APPROUVER** les modifications des inscriptions budgétaires, ci-dessus exposées.

**DE CHARGER** Monsieur le maire ou son représentant par délégation de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
POUR EXPEDITION CONFORME**

Fait en Mairie,

La Secrétaire de séance,